



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-I du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 2 / 1 1 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 3 / 1 1 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : F09323P0314

1 Intitulé du projet

Confortement des ouvrages et mise en valeur du Port-abri de l'île de Saint Honorat - Ville de Cannes (06)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de Cannes

Raison sociale

N° SIRET

2 1 0 6 0 0 2 9 2 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale commune

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

LISNARD

Prénom(s)

David

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants	Le projet est également soumis à la réalisation d'un document d'incidence au titre de la Loi sur l'eau titre IV, Rubrique 4.1.2.0 - Travaux d'aménagement portuaire et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur le milieu. Le montant total des travaux s'élève à 1.8 M€ TTC dont : <ul style="list-style-type: none">• 0.9 M€ de travaux en contact direct avec l'eau• et 0.9 M€ de travaux terrestres (réseaux et équipements et mise en valeur du site)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend :

- le clouage du débarcadère par des micropieux
- la remise en état du musoir Est dans sa partie supérieure hors d'eau
- le traitement des affouillements des quais
- la remise en état des maçonneries (marches pieds, quai et musoir Ouest)

Travaux terrestres (sans contact avec le milieu marin)

- d'un point de vue architectural : la mise en valeur du site par la restauration des calades existantes et la mise en œuvre de calades adaptées au site sur le reste des quais, la restauration des enduits des ouvrages visibles (mur abris du port), le renforcement de l'accès Ouest du port (stabilisé renforcé)
- la remise en état des réseaux
- le remplacement des équipements (robinets, organeaux, bouées de sauvetage etc)
- une optimisation de la signalétique portuaire

4.2 Objectifs du projet

Le port abri actuel présente de nombreuses dégradations (fracturation du musoir Est, cavités sous-marine, affouillements, délitement des maçonneries, réseaux hors d'usage).

Les travaux envisagés ont pour objectif de conforter les musoirs et la zone de débarcadère en minimisant l'impact sur l'environnement et en ne diminuant pas la largeur de la passe d'entrée actuelle.

Ils permettront de plus de :

- Sécuriser les usages actuels (approvisionnement par navire de la communauté des moines notamment)
- Respecter le caractère patrimonial du port dans ce site classé.

Voir annexe A : diagnostic de l'état actuel extrait du rapport AVP.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent à :

- Effectuer le clouage du débarcadère avec des micropieux ;
- Remettre en état le musoir Est ;
- Traiter les affouillements, les cavités et fissures des quais ;
- Remettre en état les réseaux (eau, électricité) ;
- Remettre en état les maçonneries des marchepieds jusqu' à la côte 0,10m NGF ainsi que les maçonneries des quais et du musoir Ouest ;
- Rehausser l'altimétrie des quais Est et Ouest à 1,10m NGF, le débarcadère à 1,20m NGF, les musoirs à 1,50m NGF.

Le descriptif et phasage des travaux sont disponibles en **annexe B**.

Les travaux se dérouleront sur 2 saisons d'octobre à mai soit une durée totale de 16 mois hors période de préparation (1 mois). Ils seront réalisés hors période estivale, et devraient démarrer à l'automne 2024.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les travaux consistent à conforter et réparer les ouvrages existants.

Il n'y aura pas de modification des usages actuels, mais une réorganisation pour sécuriser la zone de débarquement. Les activités seront similaires, les emplacements dédiés seront mieux définis : les plaisanciers ne pourront s'amarrer que sur le quai Est ; le quai Ouest sera réservé à la navette de fret des moines et aux bateaux de secours et de sécurité.

Nouvelles caractéristiques : les quais et musoirs seront rehaussés afin d'harmoniser les accès terrestres et marins. À terme, ce nouveau projet n'engendre aucune artificialisation supplémentaire.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet a déjà fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas (décision jointe en annexe C), mais en raison de la modification du projet, un nouveau dossier est déposé. Les travaux prévus auront moins d'impact sur l'environnement grâce aux choix techniques envisagés (clouage par micropieux) qui permettent d'échapper les herbiers de posidonies (aucun impact direct).

Ce projet sera soumis à **déclaration au titre de la Loi sur l'eau** (article R214-1 du code de l'environnement), et à une **évaluation des incidences Natura 2000** (formulaire) joint au présent dossier en **annexe 7**.

Un permis d'aménager a été déposé : n°PA06029230011

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Partie marine	
- environ 30 micropieux (type III diam 139 long 10 m) forés dans les quais	< 1 m ²
- traitement des affouillements	50 m ²
Partie terrestre	
- Surface de Calade	644 m ²
- Remise en état des musoirs et quais en partie supérieure	200 m ³
- Mise en place du nouveau Couronnement	149 ml
- Surface d'enduit	462 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans les périmètres des ZNIEFF suivantes: - ZNIEFF de type 2 marine 93001285 - Ile de Lérins; - ZNIEFF de type 2 terrestre 93M000003 - Ile de Lérins.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur l'île St Honorat, incluse dans le périmètre communal de Cannes (code INSEE 06029).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'île St Honorat est incluse dans le périmètre du sanctuaire Pelagos.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville est couverte par un PEB, ainsi que par le PPBE de l'aéroport de Cannes Mandelieu, mais le site concerné par les travaux n'est pas inclus dans ce périmètre.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5 monuments historiques sont classés sur l'île de St Honorat. Le projet intercepte les périmètres de protection du Château Fort (<i>Monastère fortifié de l'abbaye de Lérins</i>) et de la Chapelle St Sauveur. L'île St Honorat est un site classé, le port étant situé pour partie dans son périmètre.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cannes est couverte par plusieurs PPRN (cf Annexe D). L'île St Honorat est concernée par un PPR feu de forêt. Le port n'est pas inclus dans ce périmètre, il est en revanche concerné par un risque moyen de retrait- gonflement des argiles.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR incendie de forêt approuvé le 29/12/2010 PAC retrait gonflement des argiles - 12/05/2021
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'île St Honorat est alimentée en eau potable via des conduites sous-marines depuis Cannes.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le port-abri se situe au sein du site Baie et Cap d'Antibes - île de Lérins FR9301573 (directive Habitats). Un formulaire d'incidence a été complété et joint au présent dossier. cf. Annexe 7 .
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'île de St Honorat fait l'objet d'une protection au titre des sites classés par arrêté du 17 septembre 1941. Le Port abri est situé en partie dans ce périmètre.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Déblais (moellons, dalle béton, plateforme) = 180 m ³ Une partie des moellons peut être réutilisée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux pour combler les affouillements (4,5 m ³) Béton 25 m ³ – pierres de couronnement 149 ml – 32 micropieux – grave ciment 44 m ³ – calade 644 m ² - stabilisé 103 m ² - lit de pose 70 m ³ – moellons réemployés (61 m ³)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'extraction – réutilisation des déblais

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau réseau d'eau potable sera déployé des 2 côtés du port à partir du réseau passant en fond de port. Un caniveau à grille est prévu en travers de l'accès menant au port avec un écoulement des eaux de ruissellement qui iront directement se rejeter dans la mer. Le chemin d'accès sera préalablement renforcé (stabilisé) afin de supprimer le ravinement actuel de terre vers le port. Circulation majoritairement piétonne – pas de stationnement
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des inventaires naturalistes terrestres et marins ont été réalisés et remis à jour (cf. annexe E). À terme, l'implantation des ouvrages n'est pas modifiée. En phase travaux, toutes les mesures nécessaires seront prises pour éviter tout impact sur la biodiversité existante. Une mise en défend des pieds de statice est prévue avant les travaux, ainsi qu'une défavorabilisation des gites potentiels pour l'herpétofaune
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouveau relevé des espèces marines met en évidence la présence d'herbiers de posidonies, de Cymodocées qui sont localisés à l'extérieur du port, le long de la digue et en sortie du chenal. Concernant la partie terrestre, on note la présence de la Statice à feuilles cordées qui est une espèce protégée au niveau national. Le projet a été adapté afin d'éviter tout impact direct sur ces herbiers et espèces. Le formulaire N2000 complété est disponible en annexe 7 .
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est limité aux emprises actuelles du port.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone de sismicité modérée. Des mesures de bonne gestion seront mises en place pour éviter tout désordre sur le chantier.
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux vont générer du trafic d'engins par voie maritime et terrestre autour du port. Cette augmentation de trafic sera temporaire et limitée à la durée du chantier (16 mois max), hors période estivale, lorsque la fréquentation est moindre. En phase exploitation, aucune modification des déplacements et trafic actuel n'est attendue.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux pourront générer du bruit, notamment lors de la réalisation des micropieux. La durée sera d'environ 25 jours et limitée aux horaires de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, aucune modification de l'ambiance sonore n'est attendue.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les engins de chantier et les camions nécessaires aux travaux sont sources de nuisances olfactives. Les travaux seront réalisés en dehors de la période estivale. Les odeurs seront rapidement dissoutes dans l'air marin ambiant.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, certaines opérations peuvent générer des vibrations (forage des micropieux) mais ponctuellement. Le choix d'engins adaptés permettra de minimiser ces impacts. Les travaux seront de plus réalisés hors période de sensibilité des espèces.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, pas de modification de l'activité, aucun vibration générée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les anciens équipements (mâts, bollards, organeaux, robinets), les éléments issus de la démolition de la douche et du couronnement situés en bord à quai ainsi que les déblais non réutilisés seront évacués en décharge agréée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les installations de chantier porteront atteinte au caractère patrimonial du site, toutefois, elles seront réduites au maximum et démontées en période estivale (entre les 2 phases). En phase d'exploitation, le projet prévoit le confortement du port dans ses emprises/volumes et formes actuelles. Les enduits visibles seront repris afin de leur rendre leur caractère historique et en adéquation avec le site (calades...). L'incidence du projet est positive sur le paysage et le patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités seront perturbées en phase travaux, liées aux restrictions d'accès au port pendant le chantier : adaptations des livraisons et choix de la saison pour limiter les dérangements. En phase exploitation, le projet vise le confortement des aménagements existants et la sécurisation des usages du port. Il n'y a pas de modification des activités humaines, mais une réorganisation afin d'assurer une meilleure sécurité des usagers et la pérennité du port.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Incidences potentielles du projet :

En phase travaux : Les travaux envisagés pourront provoquer un dérangement direct des individus (*bruit, circulation de navire*) ou indirect en perturbant des individus dans l'utilisation de leur habitat. Ces perturbations resteront toutefois temporaires et limitées à l'enceinte même du bassin portuaire. Les habitats à l'extérieur du bassin ne sont pas ou très peu affectés et les émissions sonores ne devraient pas dépasser le seuil de détection en dehors des limites du port-abri.

Les incidences en phase travaux sur la biodiversité terrestre sont estimées comme modérées car la durée du chantier reste limitée de même que son étendue spatiale restreinte aux zones artificialisées.

→ Les incidences liées à un dérangement direct ou indirect sont donc considérées comme faibles.

En phase exploitation du port, aucune modification des usages et de la fréquentation n'est attendue. Le projet n'aura pas d'incidence sur la biodiversité marine et terrestre au niveau du port et de ses alentours.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en œuvre par le maître d'ouvrage sont les suivantes :

- Solutions techniques adaptées au site afin de pérenniser les ouvrages structurels du port ;
- Prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers lors de la conception du projet ;
- Choix de la période des travaux et d'un phasage en fonction du cycle biologique des herbiers et de la faune marine, des reptiles, du trafic maritime et touristique (pas de travaux en été) ;
- Défavorabilisation de la zone avant travaux ;
- Mise en défend des pieds de Statice à feuilles cordées (Limonium) ;
- Campagne de sauvegarde du *Tschitscherinellus cordatus* si des individus sont repérés avant le début des travaux ;
- Limitation des emprises et balisage des zones à enjeux (par exemple pour les habitats potentiels à reptiles)
- Surveillance visuelle du plan d'eau pendant la durée du chantier, mise en place de barrage anti-MES ou filet pour limiter les risques de diffusion de panache turbide ;
- Limitation des nuisances sonores
- Maîtrise des déchets et effluents, nettoyage des macro-déchets après travaux
- Management environnemental de chantier ;
- Suivi écologique des herbiers pendant et après travaux...

Ces mesures sont détaillées en annexe F.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de confortement du port-abri de l'île St Honorat vise la réparation d'ouvrages existants et leur sécurisation avec une perturbation limitée des usages en phase travaux. La conception du projet a pris en compte l'ensemble des enjeux écologiques et paysagers, notamment avec la remise à jour des études d'investigations marines et terrestres. En concertation avec le MOA, le MOE et les bureaux d'étude, les modalités des travaux et mesures environnementales ont été définies précisément et leur faisabilité vérifiée pour s'assurer des évitements possibles et de la réduction notable des incidences du projet sur l'environnement. La ville de Cannes a mené à bien toutes les investigations nécessaires au regard des enjeux du projet et adapté son projet en conséquence de façon à ne pas avoir d'impact résiduel significatif.

Le projet a été également soumis au Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM, juin 2023) pour évaluer son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques. Après examen du dossier, le projet n'affectera pas les éléments du patrimoine archéologique et il ne sera pas nécessaire de mettre en place une prescription d'archéologie préventive (annexe C).

La réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire pour le projet de confortement des ouvrages et mise en valeur du Port-abri de l'île de Saint Honorat du fait que :

- le projet fera l'objet d'une demande de déclaration au titre de la Loi sur l'eau avec document d'incidence sur l'environnement ;
- le projet consiste à conforter les musoirs et la zone de débarcadère en minimisant l'impact sur l'environnement et en ne diminuant pas la largeur de la passe d'entrée actuelle ;
-
- les mesures d'évitement permettent d'éviter tout impact sur les espèces sensibles à enjeu (: mise en défend des stations de statice, emprise des travaux sans aucun contact avec les herbiers marins patrimoniaux)
- les effets potentiellement néfastes sur la biodiversité et le milieu humain seront limités par les mesures de réduction, suivi et accompagnement



8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe), des sites protégés .	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
A	Diagnostic structurel du port	<input type="checkbox"/>
B	Descriptif des travaux et phasage	<input type="checkbox"/>
C	Autorisations et/ou avis obtenus	<input type="checkbox"/>
D	Compatibilité avec les plans de gestion et les Documents d'urbanisme	<input type="checkbox"/>
E	Inventaires marins et terrestres	<input type="checkbox"/>
F	Mesures ERC.	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom CIMA

Prénom Gilles

Qualité du signataire Adjoint aux Travaux

À Cannes

Fait le 27/10/2023



Signature du (des) demandeur(s)